



Courrier du Centre international Blaise Pascal

18 | 1996
Varia

La calomnie dans *Les Provinciales*

Dominique Descotes



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ccibp/573>

DOI : 10.4000/ccibp.573

ISSN : 2493-7460

Éditeur

Centre international Blaise Pascal

Édition imprimée

Date de publication : 15 janvier 1996

Pagination : 14-21

ISSN : 0249-6674

Référence électronique

Dominique Descotes, « La calomnie dans *Les Provinciales* », *Courrier du Centre international Blaise Pascal* [En ligne], 18 | 1996, mis en ligne le 07 janvier 2016, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ccibp/573> ; DOI : 10.4000/ccibp.573

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

Centre international Blaise Pascal

La calomnie dans *Les Provinciales*

Dominique Descotes

- 1 La calomnie n'est en apparence dans les *Provinciales* qu'un concept accessoire à côté des notions de probabilité ou de casuistique. Il n'a d'ailleurs guère retenu l'attention des commentateurs, sinon dans la perspective de la vérification des allégations de Pascal et des jésuites, c'est-à-dire dans la question aujourd'hui bien dépassée de la fidélité des citations. Le concept apparaît d'ailleurs assez tard dans la querelle : en dehors de la question de savoir si l'on peut tuer un homme qui dit du mal de nous, il ne figure pas dans le cours de casuistique professé par le bon Père jésuite. Une étude attentive montre pourtant qu'il s'agit d'un thème unificateur des *Provinciales*.

I. L'air de la calomnie

- 2 La calomnie fait son apparition dans la querelle sous la plume du P. Nouet, dont la *Première Réponse* traite le « secrétaire de Port-Royal » de « rapiéceur et ravaudeur de calomnies » et « de mensonges¹ ». L'idée est alors employée offensivement, comme arme polémique, mais au premier degré, sans élaboration conceptuelle particulière. Elle vise, sans plus, à discréditer l'adversaire. En revanche, lorsque Pascal aborde de front cette question dans la quinzième *Provinciale*, la polémique a pris depuis un moment un tour pour ainsi dire réflexif : avec la onzième lettre, Pascal a procédé à une méditation autocritique sur sa méthode et sa manière d'écrire. Dans les trois suivantes, à la polémique offensive contre les maximes des casuistes, s'ajoute la défensive, sur l'exactitude des citations des premières *Provinciales*. De sorte que la polémique se prend désormais elle-même pour objet, et que les concepts qui y apparaissent alors prennent nécessairement un tour plus complexe, plus élaboré que dans les premiers échanges.
- 3 L'« air de la calomnie », avant d'être orchestré dans toute son ampleur dans la XV^e *Provinciale*, se mêle discrètement à d'autres thèmes. Elle est déjà présente dans la première règle de rhétorique chrétienne de la XI^e *Provinciale* : il faut « parler avec vérité et sincérité (...). Quiconque se sert du mensonge agit par l'esprit du diable. Il n'y a point de direction d'intention qui puisse rectifier la calomnie et quand il s'agirait de convertir toute la terre, il ne serait pas permis de noircir des personnes innocentes² ». Quelques

pages plus bas, Pascal retourne cette règle contre ses ennemis : « Qu'y a-t-il de plus ordinaire dans vos écrits que la calomnie³ ? »

- 4 Dès cette époque, Pascal a l'intention de traiter la question à fond. Dans la XII^e Provinciale, après avoir rappelé les injures dont l'abreuvent les polémistes de la Compagnie, il avoue qu'il comptait « faire entendre au monde pourquoi » on le traite de la sorte⁴, ce qui répond précisément au programme de la quinzième. Mais il a changé de dessein, préférant renoncer à exposer immédiatement la raison des effets, la politique des jésuites dans l'emploi de la calomnie, pour justifier d'abord ses citations, et montrer qu'il n'est pas l'imposteur qu'on prétend. Ce n'est d'ailleurs pas, ajoute-t-il, renoncer à son projet initial, puisqu'il établira du même coup l'hypocrisie de ses adversaires. Mais on sent surtout qu'il suit sa méthode habituelle, celle du physicien qui consiste à établir d'abord solidement les faits, avant d'en démontrer la raison. Les péripéties de la polémique ne font donc pas perdre à Pascal la maîtrise de sa production.
- 5 C'est précisément dans la XII^e Provinciale qu'il esquisse de ce qui deviendra le nœud de la XV^e : dénonçant au passage la duplicité des polémistes jésuites, qui usent de deux poids et deux mesures selon qu'ils ont affaire à leurs amis ou à leurs ennemis, Pascal s'écrie : « Que veut dire ceci, mes Pères ? Quand Diana rapporte avec éloge les sentiments de Vasquez, quand il les trouve probables et très commodes pour les riches (...), il n'est ni calomniateur ni faussaire, et vous ne vous plaignez point qu'il lui impose : au lieu que, quand je représente ces mêmes sentiments de Vasquez, mais sans le traiter de *phénix*, je suis un imposteur, un faussaire, et un corrupteur de ses maximes⁵. » Il esquisse alors une interprétation de cette conduite étrange : « Certainement, mes Pères, vous avez sujet de craindre que la différence de vos traitements envers ceux qui ne diffèrent pas dans le rapport, mais seulement dans l'estime qu'ils font de votre doctrine, ne découvre le fond de votre cœur, et ne fasse juger que vous avez pour principal objet de maintenir le crédit et la gloire de votre Compagnie. » Chez les jésuites, on fait « *omnia pro tempore, nihil pro veritate* ». Cet argument n'est encore qu'une pointe accessoire dans la démonstration de la XII^e Provinciale. Mais la quinzième fait de cette esquisse une véritable stratégie polémique. Et c'est dans la célèbre péroraison de cette douzième Provinciale que Pascal donne sa définition personnelle de la calomnie, comme forme que prend la violence quand elle cherche à dominer dans l'ordre des esprits. Autrement dit, dès ce moment, il a mis au point les fondements de sa stratégie ultérieure.
- 6 Les lettres XIII et XIV servent de caisse de résonance aux précédentes : consacrées à la dénonciation des diverses impostures des jésuites, elles habituent le lecteur au fait par l'accumulation des preuves.
- 7 Après cette période d'accumulation, la XV^e Provinciale n'a que plus de puissance. Pascal s'élève au dévoilement de ce qu'il appelle la politique des jésuites, à l'agencement de leurs fins et de leurs moyens, de leurs intentions et de leurs maximes pratiques. Préparé par les quatre lettres précédentes, le lecteur n'est surpris ni par les faits, ni par la méthode qui établit leur raison. Mais la XV^e Provinciale n'est pas un aboutissement ; c'est aussi un point de départ, grâce au *mentiris impudentissime* du Père Magni, qui permet non seulement de détruire les calomnies passées, mais de prévenir les mensonges à venir. Elle contient donc virtuellement le programme de la XVI^e, destinée à « rendre la réputation à tant de personnes calomniées ». Cette dernière, moins élégante que les autres, parce que consacrée à des points particuliers (défense de Jansénius contre les reproches de concussion, défense sur l'affaire de Saint-Merry, sur l'accusation de ne pas croire en l'Eucharistie), est l'équivalent du mouvement qui, dans *La Pesanteur de la Masse de l'Air*,

montre comment la loi de l'équilibre des liqueurs s'applique à une multitude de phénomènes familiers. Elle contient pourtant quelques moments dignes des précédentes outre le passage où Pascal rappelle que les calomnieurs méritent la flagellation, on le voit trouver des accents de prédicateur pour rappeler qu'on « ne se moque point de Dieu, et on ne viole point impunément le commandement qu'il nous a fait dans l'Évangile, de ne point condamner notre prochain sans être bien assuré qu'il est coupable⁶ ».

- 8 Les deux dernières lettres gardent la même ampleur. Pascal s'y défend « tout de bon » et « une fois pour toutes » de l'accusation d'hérésie, grâce au procédé du *mentiris impudentissime*, exigeant des preuves, en profitant du fait que les jésuites ignorent tout de lui : « Je vous demande quelles preuves vous en avez. Quand m'a-t-on vu à Charenton ? Quand ai-je manqué à la Messe et aux devoirs des Chrétiens à leur paroisse ? Quand ai-je fait quelque action d'union avec les hérétiques, ou de schisme avec l'Église ? Quel Concile ai-je contredit ? Quelle Constitution du pape ai-je violée ? Il faut répondre, mon Père⁷. » Les calomnies sont inutiles contre un polémiste masqué. Mais plus que sa force, c'est l'élargissement de sa perspective qui confère au plaidoyer sa nouvelle ampleur. Ce n'est pas en effet lui-même que Pascal défend, mais toute l'Église, contre le « bruit scandaleux » répandu par les jésuites, qu'elle « est divisée par une nouvelle hérésies⁸ ». Défense que la XVII^e Provinciale assure pour le fait, et la XVIII^e pour la doctrine.
- 9 Le motif de la calomnie comporte une double dimension, musicale et dramatique. Musicale, comme thème qui naît, s'amplifie, s'efface pour réapparaître avec une force nouvelle. Dramatique, voire tragique, quand on pense à l'esquisse de la XIX^e Provinciale, qui met au jour par cette formule terrible la joie des calomnieurs triomphant de la détresse des victimes : « Consolez-vous, mon Père, ceux que vous haïssez sont affligés⁹. »

II. Le problème de la calomnie

- 10 Si le thème de la calomnie se prête à pareille orchestration littéraire, c'est que Pascal a soumis son concept à une élaboration qui manque complètement du côté des jésuites.
- 11 Naturellement, il a pu trouver des indications du côté de ses adversaires. Escobar traite de *testimonio falso* dans sa *Théologie morale* ; où il distingue la « *contumelia, injusta honoris ablatio facta in praesentia patientis illam* », et la « *detractio, alieane famae injusta occulta violatio* ». C'est en général un péché mortel, mais il peut cependant n'être que véniel ou n'être pas un péché du tout. Escobar pose aussi le problème de savoir si l'on peut se diffamer soi-même, et si l'on pèche gravement lorsqu'on écoute une « *mortalem detractionem*¹⁰ ».
- 12 Les notes des *Pensées* fournissent d'autres indications. Le fragment 920 porte la formule « *falso crimine* », qui renvoie à une thèse des jésuites de Louvain en 1645 : « *non est peccatum saltem lethale detrahentis auctoritatem magnam tibi noxiam falso crimine elidere* », citée dans la XV^e Provinciale. Le *elidere* revient plusieurs fois dans les notes préparatoires, à propos de la *Théologie* de Caramuel¹¹, lui aussi attaqué dans la même lettre. Ces citations situent le débat : il s'agit de savoir si l'on peut répondre à la médisance par la calomnie. Les jésuites de Louvain posent que « ce n'est qu'un péché véniel de calomnier et d'imposer de faux crimes pour ruiner de créance ceux qui parlent mal de nous ». De même Caramuel : « C'est une opinion probable qu'il n'y a point de péché mortel à calomnier faussement pour conserver son honneur. » *L'Apologie pour les Casuistes* reprend sous le même angle la défense des auteurs attaqués par Pascal : Dicastillus, écrit le P. Pirot, tient que la calomnie est autorisée à condition qu'il n'y ait pas d'autre moyen de se défendre que la calomnie, et

que cette calomnie soit efficace, autrement dit qu'elle permette une défense effective ; on n'a donc pas le droit de calomnier *gratis*. Il note aussi qu'aucune loi de charité n'oblige un homme de probité à perdre sa réputation pour conserver celle d'un détracteur. Il remarque pourtant que les jésuites sont souvent hostiles à cette opinion. Au début de la *XV^e Provinciale*, la calomnie est définie de façon quasi géométrique, signe que Pascal n'entend pas se laisser imposer le concept qui servira d'appui à toute sa tactique. Il disposait de bonnes sources : saint Augustin, dans le *De Vera Religione*, distingue comme suit mensonge et tromperie : « Mentir, c'est vouloir paraître ce qu'on n'est pas ; mais passer, sans le vouloir, pour autre qu'on n'est, ce n'est pas mentir, mais seulement tromper. Ce qui distingue le menteur du trompeur, c'est que tout menteur a l'intention de tromper, quand même on ne le croit pas ; tandis qu'il n'est pas de trompeur qui ne trompe en fait¹². » La définition de Pascal est plus simple : la calomnie consiste à dire des choses fausses, mais, selon une distinction que reprendra la logique de Port-Royal, on « peut bien dire des choses fausses en les croyant véritables », c'est-à-dire se tromper ; en revanche « la qualité de menteur enferme l'intention de mentir¹³ ». La calomnie est essentiellement caractérisée par la volonté d'imposer aux autres, « avec connaissance et avec desseins » des crimes dont on sait « qu'ils sont innocents ».

- 13 On peut compléter la définition par la conclusion de la *XII^e Provinciale*. La calomnie est une forme de violence ou de tyrannie : on s'en sert lorsque, n'ayant pu imposer une idée par les moyens naturels dans l'ordre des esprits, on cherche à avoir raison de ses adversaires en discréditant leurs personnes. C'est la forme que prend la force lorsqu'elle essaie d'usurper un pouvoir tyrannique sur la vérité dans l'ordre des esprits. Dans la calomnie, les mots perdent leur valeur de vérité ; ils ne servent plus que pour blesser ou déchirer. À la limite, ils peuvent n'avoir plus de sens, mais seulement une puissance évocatoire : c'est ce que Pascal reproche à la fin de la *XV^e Provinciale* au P. Brisacier, qui traite ses ennemis de « portes d'enfer, des pontifes du diable », de « gens déchus de la foi, de l'espérance et de la charité, qui bâtissent le trésor de l'Antéchrist ». Tout cela blesse, mais n'a aucun sens : « S'amuserait-on, répond Pascal, à prouver qu'on n'est pas porte d'enfer, et qu'on ne bâtit pas le trésor de l'Antéchrist¹⁴ ? »
- 14 De ces définitions découle une psychologie originale et profonde du calomniateur. On imagine généralement le menteur soit sur le modèle du Dorante de Corneille, qui produit des fictions éphémères pour le seul plaisir, soit sur celui du Bazile de Beaumarchais, hypocrite sans scrupule capable d'inventer force faussetés pour nuire à autrui. Tout différents qu'ils soient, ils ont en commun de ne voir dans le mensonge qu'une technique : ni l'un ni l'autre ne sont dupes de leurs propres inventions, qui n'ont cours que le temps d'une intrigue. Pascal conçoit le calomniateur de façon plus réaliste.
- 15 L'idée s'en trouve en germe dans les *Réflexions sur un décret de l'inquisition* d'Arnauld. « Il y a longtemps, écrit celui-ci, que des personnes de piété sont en peine de trouver par quelle règle de conscience les jésuites peuvent tous les jours inventer tant de faussetés et d'impostures, pour décrier les vérités qui sont contraires à leurs mauvais sentiments, et déchirer les personnes qu'ils croient nuire à leur réputation en combattant leurs erreurs soit théologiques, soit morales¹⁵. » Ils « croient que c'est médire d'eux et de leur société que de découvrir leur insuffisance et leurs erreurs » quand on défend la religion, si bien qu'il n'y a rien « qu'ils ne croient pouvoir dire en conscience contre les adversaires de leur doctrine, afin de leur faire perdre autant qu'ils le pourront le crédit que leur vertu et leur suffisance leur pourrait avoir acquise dans le monde¹⁶ ». Ce qui caractérise la Compagnie de Jésus, dont Pascal cherche à comprendre les principes et l'esprit comme il

le fait pour les philosophes dans *l'Entretien avec M. de Sacy* ou les *Pensées*, c'est que ses membres agissent en toute bonne foi et conscience : ils croient effectivement que leurs adversaires de leur morale sont des ennemis de la religion qu'il faut réfuter, voire éliminer par tous les moyens permis, donc que la doctrine des opinions probables leur donne le droit de calomnier sans compromettre leur salut. Cette conception a le double avantage de ne prendre des jésuites ni pour des hypocrites primaires, ni pour des sots incapables de voir le risque qu'ils prennent de se damner en répandant des mensonges. Nicole remarque au passage que cette interprétation comporte aussi une part d'indulgence : Pascal « a mieux aimé dire qu'ils calomnient, parce qu'ils croient faussement pouvoir le faire, que non pas qu'ils le fassent contre leur conscience. On voit assez qu'il ne pouvait juger d'eux plus favorablement, puisqu'il est constant que le péché est plus grand, quand on agit contre sa conscience, que quand on agit sur un faux principe dont on est prévenu¹⁷ ».

- 16 Les jésuites sont donc convaincus de leur bon droit, et « jamais on ne fait le mal si pleinement et si gaiement que quand on le fait par conscience¹⁸ ».
- 17 Ce paradoxe ne s'explique que par la doctrine augustinienne de la concupiscence : il n'y a pas de plus grand trompeur que l'amour-propre, et l'homme sait toujours se duper lui-même pour mettre sa conscience en repos. La concupiscence, les précédentes *Provinciales* l'ont montré, trompe les jésuites sur leur propre zèle, leur faisant prendre pour un pur dévouement à l'Église ce qui n'est au fond qu'orgueil et esprit de corps. Cette même concupiscence engendre les maximes de morale laxiste et les fait trouver probables à ceux qui les produisent comme à ceux qui les reçoivent. La XV^e *Provinciale* montre donc que, pour se donner bonne conscience, les jésuites ont élaboré au sein de la doctrine des opinions probables, dont ils sont profondément persuadés, une théorie de la calomnie. Enfin la concupiscence leur fait trouver légitimes les maximes qui l'autorisent en théorie, et en pratique dans les circonstances où elles semblent propres à défendre leur Société. Ils sont donc les premiers à se persuader de ce que ce n'est qu'un péché véniel de calomnier pour les ruiner de créance ceux qui parlent mal d'eux. La calomnie n'est donc pas pour eux une technique, c'est tout un système moral fondé sur une forme spécifique de l'amour-propre.
- 18 Les notes préparatoires aux *Provinciales* conduisent au-delà des bornes de la psychologie humaine.
- 19 Paradoxalement, aux yeux de Pascal, cette doctrine de la calomnie est marquée d'une profonde maladresse : les jésuites ont abandonné une arme invincible, la vérité, pour recourir à d'autres moins puissantes. « Si la vérité était pour vous, écrit-il, elle combattrait pour vous, elle vaincrait pour vous ; et quelques ennemis que vous eussiez, la vérité vous en délivrerait, selon sa promesse. » Mais « vous n'avez recours au mensonge que pour soutenir les erreurs dont vous flattez les pécheurs du monde, et pour appuyer les calomnies dont vous opprimez les personnes de piété qui s'y opposent. La vérité étant contraire à vos fins, il a fallu mettre votre confiance au mensonge, comme dit un Prophète¹⁹ ».
- 20 Est-ce fort habile ? Lorsqu'ils traitent Pascal d'imposteur, les jésuites l'obligent à répondre : or « vous savez que cela ne se peut faire sans exposer de nouveau, et même sans découvrir plus à fond les points de votre morale ; en quoi je doute que vous soyez bons politiques. La guerre se fait chez vous et à vos dépens²⁰ ».

- 21 D'autre part, même si elles s'imposent un temps, les calomnies des jésuites sont condamnées à échouer à terme, parce qu'elles se neutralisent elles-mêmes. « La calomnie est inutile, écrit Pascal, si elle n'est jointe à une grande réputation de sincérité. Un médisant ne peut réussir, s'il n'est en estime d'abhorrer la médisance comme un crime dont il est incapable²¹. » Or les jésuites fournissent eux-mêmes les moyens de rendre leurs impostures sans effet, en publiant l'opinion probable qui autorise la calomnie : « Votre propre principe vous trahit. Vous l'avez établi pour assurer votre conscience ; car vous vouliez médire sans être damnés (...). Vous avez donc embrassé, pour vous sauver de l'Enfer, cette maxime, qui vous en sauve sur la foi de vos docteurs mais cette maxime même, qui vous garantit, selon eux, des maux que vous craignez en l'autre vie, vous ôte en celle-ci l'utilité que vous en espérez : de sorte qu'en pensant éviter le vice de la médisance vous en avez perdu le fruit : tant le mal est contraire à soi-même, et tant il s'embarrasse et se détruit par sa propre malice²². » Il suffit de citer leurs maximes pour leur ôter tout venin.
- 22 À cette maladie, les *Provinciales* proposent des explications psychologiques tirées de la tradition hostile aux jésuites. C'est d'abord leur ignorance : le reproche remonte au *Catéchisme des jésuites* de Pasquier, qui insiste longuement sur leur incompetence théologique. Pascal attribue à cette ignorance certaines manœuvres ; il récuse ainsi dans la XVI^e Provinciale le terme de « présence locale » dont use le Père Annat pour rendre les jansénistes hérétiques sur l'Eucharistie : « Qui êtes-vous donc, mes Pères, pour imposer de votre autorité de nouveaux termes, dont vous ordonnez de se servir pour bien exprimer sa foi (...) ? Quelle témérité de prescrire ces termes aux docteurs mêmes ! Quelle fausseté de les imposer aux Conciles généraux ! Et quelle ignorance de ne savoir pas les difficultés que les saints les plus éclairés ont fait de les recevoir ! Rougissez, mes Pères, de vos impostures ignorantes, comme dit l'Écriture aux imposteurs ignorants comme vous : *De mendacio ineruditionis tuae confundere*²³. »
- 23 Mais faut-il parler seulement de maladie ? Plusieurs fragments des *Pensées* suggèrent une interprétation plus profonde. La maladie des jésuites est trop énorme pour ne pas appeler une explication qui dépasse les bornes de la nature. Selon le fragment 962, calomnier est l'effet de la « *caecitas cordis* » ; ne pas en voir le mal et justifier la calomnie sont des formes encore plus graves de l'aveuglement du cœur ; et Pascal note : « Il y a quelque chose de surnaturel en un tel aveuglement²⁴. » On reconnaît une réaction semblable à celle que l'apologiste affecte dans les *Pensées*, face aux incroyants paresseux, dont l'oubli aberrant de l'intérêt propre le plus élémentaire laisse deviner un appesantissement de la main de Dieu. Chez les jésuites aussi, il voit un oubli complet des lois de l'Évangile et une incohérence éclatante, qui n'échappent qu'aux intéressés, et ne s'expliquent que par un abandon des jésuites à leur aveuglement.
- 24 Cette autodestruction du mensonge annonce directement les *Pensées*. Pascal y envisage plusieurs cas de discours faux. Les philosophies, par exemple, toutes produites par une forme de la concupiscence, tendent à enfermer l'homme dans un système de pensée coupé de la vérité. Or la manière dont Pascal décrit le discours philosophique ressemble beaucoup à sa critique des jésuites. L'argument majeur contre les jésuites, c'est que leur discours se détruit lui-même. Dans les *Pensées*, c'est de la même manière qu'il traite les philosophies rationnelles par le biais du renversement du pour au contre : la première partie de son *Apologie* montre que les doctrines philosophiques, réduites aux deux grands modèles stoïcien et pyrrhonien, renvoient l'une à l'autre par implication mutuelle, et se

détruisent l'une l'autre par leur contrariété²⁵. Les philosophes ont ceci de commun avec les jésuites que, s'étant coupés de la vérité, ils sont pour ainsi dire autodestructeurs.

- 25 La réflexion sur la calomnie se trouve ainsi liée aux grands thèmes des *Pensées*. L'autodestruction du mensonge s'oppose au langage de la vérité, qui est au contraire fondé très solidement. C'est ce que révèle le miracle. Pour Pascal, il constitue essentiellement un signe, un discours spécifique que Dieu adresse aux hommes dans des situations où le discernement de la Vérité est rendu difficile. La XVI^e Provinciale oppose directement aux calomnies des jésuites la voix terrible de la Sainte Épine, qui devrait ouvrir les yeux aux ennemis de Port-Royal, s'ils n'étaient victimes de leur méchanceté. La réflexion sur la calomnie rejoint donc directement celles qui conduiront à l'Apologie. Quoique Pascal ait renoncé à l'argument apologétique du miracle, l'idée que le langage de la Vérité subsiste éternellement, contrairement à celui du mensonge, toujours autodestructeur, apparaît dans le projet d'Apologie sous une autre forme : la Révélation diffère des discours philosophiques en ce qu'elle est capable de se fonder elle-même, n'ayant pas besoin de la raison naturelle pour établir sa vérité.

III. La stratégie de Pascal

- 26 La méthode de Pascal dans les XV^e et XVI^e Provinciales répond à ces principes.
- 27 Il peut sembler à première vue que toute lutte contre la calomnie soit inutile, du fait de l'hétérogénéité des corps et des esprits : si vraiment la force ne peut rien sur la vérité, pourquoi la craindrait-on ? Et si la vérité ne peut arrêter la force, pourquoi s'opposer aux violences des jésuites ? L'argument paresseux est toujours disponible, pour nous persuader que si Dieu soutient la vérité, l'homme n'a pas besoin de se donner trop de peine pour qu'elle triomphe.
- 28 En fait, la défense des innocents reste un devoir pour l'homme. Malgré son hétérogénéité à l'ordre des corps, la vérité tient sa place dans le domaine politique. L'affrontement auquel Pascal prend part n'est pas un affrontement entre deux camps seulement, jésuites contre jansénistes : le débat n'a de sens que par rapport au tiers parti des chrétiens dont chacun cherche l'appui : les curés des paroisses, les magistrats, les gens du monde, les grands, tous soucieux de la vérité religieuse et dont l'honnêteté déteste le mensonge. Autrement dit, la XV^e Provinciale n'a de sens que dans une situation externe de type judiciaire²⁶.
- 29 Pascal a intégré cette donnée à sa stratégie. La campagne contre les calomniateurs est une phase charnière de la polémique. Le fragment 962 indique que, dans son esprit, les premières Provinciales étaient destinées à désabuser « les nôtres » par « les citations » : la publication des maximes des casuistes était surtout destinée à éclairer sur leur véritable nature ceux qui ne connaissaient pas leurs doctrines. C'est ce qui est arrivé aux curés de Paris, qui ont réagi par une campagne officielle. Mais avec la XV^e lettre, « on désabusera les autres par *elidere* ». Autrement dit, l'argument de la calomnie vise un public différent, que les Provinciales précédentes n'avaient pas persuadé. Ces lecteurs, Pascal les présente brièvement : ils ont lu les premières Provinciales, mais ils hésitent, ne pouvant croire que des religieux prennent le risque de se damner par des impostures. Il ne s'agit donc plus de montrer que les jésuites professent une morale laxiste, mais de convaincre des hésitants qui leur accordent un préjugé favorable qu'ils ne méritent pas cette confiance. Il s'agit

pour Pascal de les tirer d'une indécision qui n'est peut-être qu'un masque du confort intellectuel.

- 30 Le risque évident est celui de la symétrie : l'accusation de mensonge se retourne aisément, on se trouve dans une situation que l'on pourrait schématiser par un de ces jeux d'enfants que Pascal évoque dans le fragment 64 des *Pensées* pour représenter l'usurpation du monde : « Menteur ! menteur toi-même. » On sait combien il est difficile dans une telle situation de discerner la partie sincère, s'il y en a une. On est toujours tenté, dans ce cas, de renvoyer dos à dos les frères ennemis comme dans la fable de La Fontaine *Le Loup plaidant contre le Renard par-devant le Singe*. Pour couper court aux hésitations, Pascal doit créer une dissymétrie entre jésuites et augustiniens.
- 31 La tactique consiste à briser la confiance que les chrétiens de bonne foi accordent aux jésuites en montrant que ceux-ci les trompent sciemment. L'originalité du procédé est que Pascal traite la question comme un problème de communication. Puisque la seule chose qui empêche les chrétiens de bonne foi de rejeter les médisances des jésuites, est l'estime qu'ils leur accordent²⁷, il faut briser cette illusion. Pascal s'appuie sur cette règle de rhétorique que pour établir un dialogue sain, il faut que les termes employés par les parties aient le même sens, que l'idée qu'elles se font du problème et surtout d'elles-mêmes soient identiques de part et d'autre. Par conséquent, il faut commencer par prouver que les jésuites ont une idée bien particulière du mensonge et des devoirs des religieux : « Si on leur fait entendre que vous n'avez pas de la calomnie l'idée qu'ils s'imaginent que vous en avez, et que vous croyez pouvoir faire votre salut en calomniant vos ennemis, il est sans doute que le poids de la vérité les déterminera incontinent à ne plus croire vos impostures²⁸. » Ce premier point du programme est rempli immédiatement par l'évocation des thèses des jésuites de Louvain de l'année 1645, des maximes de Dicastillus et de Caramuel. La calomnie y apparaît comme un péché véniel, contrairement à ce que pensent tous les chrétiens. Ce premier temps ôte au lecteur virtuel l'illusion qu'il pouvait se faire sur les jésuites, et le rend disponible pour écouter d'autres voix.
- 32 Ce n'est pourtant que le premier pas. Car il ne s'ensuit pas nécessairement du fait que les jésuites considèrent la calomnie comme un péché véniel qu'ils soient eux-mêmes calomniateurs. Et quand bien même on aurait prouvé d'une part que les casuistes jésuites jugent la calomnie vénielle, et d'autre part que certaines allégations des polémistes de leur Compagnie ne sont pas véritables, il n'en découle pas que l'on puisse, sans procès d'intention gratuit, les taxer de calomnie, car il se pourrait que dans ces cas particuliers ils aient été trompés. C'est pourquoi l'argumentation doit « passer plus avant » et montrer que c'est consciemment, parce qu'ils croient pouvoir le faire que les polémistes jésuites abreuvent leurs adversaires d'imputations calomnieuses. « Je ferai donc voir, mes Pères, que votre intention est de mentir et de calomnier ; et que c'est avec connaissance et avec dessein que vous imposez à vos ennemis des crimes dont vous savez qu'ils sont innocents, parce que vous croyez pouvoir le faire sans déchoir de l'état de grâce²⁹. » Cette entreprise comporte une difficulté spécifique. Dans la première phase, il n'était pas difficile de montrer que les casuistes proposaient bien des maximes de morale laxiste. Mais cette fois, l'argumentation porte à la fois sur des faits, savoir la réalité des mensonges, et sur des intentions : tâche difficile, puisque par définition, l'intention est cachée au fond de l'âme, et que nul ne voit les cours.
- 33 La technique de Pascal dans ce second mouvement allie la rigueur de l'art de convaincre et la variété nécessaire pour plaire : elle est conforme à l'art de persuader. C'est une

démonstration menée *more geometrico*, appuyée sur une succession d'affaires piquantes dont chacune cristallise un point de la démonstration. Déjà l'affaire des Pères Quiroga et Dicastillus avait pour objet d'établir le fait de l'autorisation de la calomnie par les jésuites.

- 34 La seconde affaire lui est directement liée, puisqu'elle conte les retentissements de la décision de Dicastillus que Pascal vient de citer : c'est l'affaire des filles de l'impératrice, rapportée par Caramuel, qui montre les effets déplorable de la maxime laxiste de Dicastillus chez des esprits médisants. Elle a une double fonction. D'abord elle amuse : on imagine les désordres que ces demoiselles, libérées de tout scrupule, ont pu causer par leurs insinuations. Mais dans la démonstration, elle établit un lien direct entre l'adoption de Dicastillus et la mise en pratique de la calomnie. Ce que Pascal explique par la doctrine de la concupiscence : « Qu'il est vraisemblable, mes Pères, que ceux qui tiennent ce principe le mettent quelquefois en pratique ! L'inclination corrompue des hommes s'y porte d'elle-même avec tant d'impétuosité qu'il est incroyable qu'en levant l'obstacle de la conscience, elle ne se répande avec toute sa véhémence naturelle³⁰. » Pascal mesure ses termes : « vraisemblable » et « incroyable ». L'anecdote est une preuve de fait de la *possibilité* du passage de la maxime à l'acte ; si les demoiselles de l'impératrice l'ont fait, il n'est pas impossible que les jésuites le fassent également, puisque la concupiscence est le fond commun de la nature humaine.
- 35 Troisième étape : il faut montrer que cette possibilité est une réalité certaine, que les jésuites répandent réellement des mensonges. Les affaires des Pères Brisacier, Danjou et Crasset le confirment, dans des cas où le mensonge était si évident que l'Église a jugé nécessaire de le condamner et de le sanctionner : le Père Danjou a répandu des impostures sur les œuvres de charité en faveur des pauvres de Champagne auxquelles participaient des personnes de qualité, et le Père Crasset a publiquement diffamé les ecclésiastiques d'Orléans. Dans les deux cas, une censure a confirmé les faits.
- 36 Le premier volet de la démonstration est achevé : la preuve est faite que les jésuites mettent en pratique l'autorisation de calomnier ceux qu'ils prennent pour leurs ennemis. Le second groupe d'affaires a pour objet d'établir la raison des effets. Elles reposent toutes sur le procédé des variations concomitantes, conformément à la méthode que Pascal emploie dans ses travaux de physique sur le vide et l'équilibre des liqueurs³¹.
- 37 L'affaire de Benoît Puys met en scène les variations des jésuites dans leurs rapports avec les autres ecclésiastiques. Le jésuite Alby a d'abord cru que B. Puys attaquait sa Société et lui a alors reproché de « s'être rendu scandaleux par ses galanteries, et d'être suspect d'impiété, d'être hérétique, excommunié, et enfin digne du feu³² ». Mais dès que B. Puys lui a répondu qu'il ne visait pas les jésuites, le P. Alby n'a pas hésité à déclarer publiquement qu'il le considérait comme catholique et « digne pasteur de l'Église ». Le nœud de l'argument est que ces deux jugements incompatibles ont été formulés « sans qu'il se passe aucun changement » en B. Puys. Autrement dit, les contradictions des jésuites n'ont pas de lien avec la vérité qui ne change pas. De même coup, Pascal observe que ces variations coïncident avec ce que les jésuites croient qu'on pense d'eux : « Un même homme, sans qu'il se passe aucun changement en lui, selon que vous croyez qu'il honore ou qu'il attaque votre Compagnie, sera pieux ou impie, irrépréhensible ou excommunié, digne pasteur de l'Église ou digne d'être mis au feu, enfin catholique ou hérétique ? C'est donc une même chose dans votre langage d'attaquer votre Société ou d'être hérétique ? (...) Et ainsi, quand on voit dans vos écrits que tant de personnes catholiques y sont appelées hérétiques, cela ne veut dire autre chose, sinon que vous croyez qu'ils vous attaquent³³. »

- 38 Encore une fois, il faut mesurer la portée et les limites de l'affaire : Pascal y prouve le fait des variations des jésuites, indépendantes de la vérité. Par rapport à l'étape précédente, le progrès consiste en ce qu'on constate non seulement que les jésuites mentent, mais aussi qu'ils se contredisent et soutiennent n'importe quoi, le pour comme le contre ; de sorte que même lorsqu'ils disent la vérité, comme c'est le cas lorsque le P. Alby avoue que B. Puy est honnête homme, ce n'est pas par souci de la vérité. En revanche, l'affaire n'apporte pas de preuve sur les intentions réelles des jésuites, mais une simple hypothèse.
- 39 C'est l'objet de l'affaire du P. Bauny de la transformer en certitude. Elle est plus complexe que les autres, car Pascal y procède par variations et exclusions successives, à propos d'une maxime laxiste du P. Bauny sur les occasions prochaines de pécher. Les jésuites ont selon les époques défendu cette proposition de manières différentes, soit qu'en 1644 le P. Caussin déclare qu'elle était détestable, mais ne se trouvait pas dans le livre du P. Bauny, soit qu'en 1656 le P. Nouet soutienne qu'elle se trouvait bien chez Bauny, mais qu'elle était parfaitement innocente. Pascal ne se contente plus de noter la contrariété de ces réponses, il l'examine de manière systématique. La première étape consiste en une double exclusion : ce n'est ni la sincérité qui anime les jésuites, puisque leurs réponses « s'entredétruisent », ni le souci de la foi, puisqu'ils défendent une maxime qu'ils avouent être détestable. Suit la concordance : ce que les réponses du P. Caussin et du P. Nouet ont en commun, c'est qu'elles aboutissent à l'innocence de leur confrère, soit qu'il ait soutenu une proposition innocente, soit qu'il n'ait pas proposé une maxime détestable. « L'innocence de ce Père étant la seule chose commune à vos deux réponses, il est visible que c'est aussi la seule que vous y recherchez, et que vous n'avez pour objet que la défense de vos Pères, en disant d'une même maxime qu'elle est dans vos livres et qu'elle n'y est pas ; qu'elle est bonne et qu'elle est mauvaise, non pas selon la vérité, qui ne change jamais, mais selon votre intérêt, qui change à toute heure³⁴. » Voilà établie la raison des effets, autrement dit l'intention secrète des mensonges et des variations des jésuites.
- 40 Si l'objet de la XVI^e Provinciale était purement théorique, il ne resterait plus qu'à ajouter quelques justifications en faveur des innocents calomniés ; ce sera la substance de la XVI^e. En dépit de quelques beaux passages d'éloquence, cette défense ne pouvait se maintenir à la même hauteur : Pascal y est obligé de suivre les ouvrages des P. Pinthereau et Meynier. Elle n'est pas inefficace, mais Pascal lui-même avoue que la défense des innocents, en l'occurrence des religieuses de Port-Royal, est difficile, justement parce qu'ils sont innocents : défendre une personne présuppose plus ou moins explicitement qu'elle pourrait être coupable ; c'est déjà accorder beaucoup trop. Pascal est donc contraint de biaiser en présentant son plaidoyer comme une preuve non de leur innocence, mais de l'infamie des jésuites. Il dévie rapidement sur la doctrine de l'Eucharistie, qui présente moins de risques. Quant à la XVII^e Provinciale, le passage où Pascal met les jésuites au défi de prouver les crimes qu'ils lui imputent a bien de la force, mais il ne peut mener loin, car si l'anonymat empêche les jésuites de rien prouver, il interdit aussi à Pascal de dire grand chose pour sa défense. Là encore, il est contraint de quitter le problème et d'en venir à la question ecclésiologique du fait et du droit, qui est d'un autre ordre.
- 41 Le moment culminant du plaidoyer se trouve bien dans la XV^e lettre et non dans les suivantes. Son objet est principalement pratique. Il ne servirait à rien d'avoir prouvé que les jésuites sont des calomniateurs si l'on ne parvenait aussi à leur rogner les griffes. C'est l'objet de la dernière « affaire », celle du P. Magni, qui a su rétorquer aux jésuites le *mentiris impudentissime*. Devant cette réponse, « il faut se taire, ou rapporter et prouver

toutes les circonstances (...). Autrement vous ne ferez que vous nuire à vous-mêmes³⁵ ». Or c'est précisément ce que les jésuites sont le plus souvent incapables de faire. L'expérience prouve l'efficacité de cette tactique. Pascal l'applique à son propre cas que les jésuites l'accusent encore d'imposture, et il les renverra à ses précédentes lettres ; ils ne pourront alors nier les reproches de Pascal « qu'en confirmant par ce désaveu même le reproche » qu'il leur fait. On comprend pourquoi la XV^e *Provinciale* ne pouvait venir qu'après les lettres consacrées au problème des citations : il y a là la marque d'une stratégie maîtrisée, et non d'une improvisation au fil des événements. D'autres ont repris le procédé. C'est celui de Wendrock contre le long catalogue de calomnies du P. Pirot, celle de Voltaire dans le *Dictionnaire philosophique* contre un « ex-jésuite nommé Pouliau », et de Jean-Paul Sartre contre les écrivains à la solde du Parti communiste chargés de salir la mémoire de Paul Nizan³⁶.

- 42 Dans une situation judiciaire ordinaire, où il ne convient pas de mettre en cause la personne au jugement de laquelle on fait appel, l'argumentation serait alors close. Mais Pascal ne se contente justement pas d'en rester là. Une dernière pièce est nécessaire pour compléter le dispositif, en ôtant au lecteur tout prétexte d'abstention paresseuse ou partisane. Cette pièce, c'est l'argument de complicité. Pascal l'a esquissé dans la XI^e *Provinciale*, où il a remarqué en passant que ceux qui lui reprochaient de s'en prendre aux maximes des jésuites, sans condamner ces maximes elles-mêmes, devaient se demander sincèrement si cette disposition ne venait pas du « déplaisir secret, et souvent caché à nous-mêmes, que le malheureux fond qui est en nous ne manque jamais d'exciter contre ceux qui s'opposent au relâchement des mœurs », autrement dit si leur réaction n'était pas l'effet d'une indulgence plus ou moins consciente envers les casuistes corrompus³⁷. Dans la XVI^e *Provinciale*, la mise en demeure est plus ferme : ceux qui se laissent persuader par les calomnies des jésuites ne trouveront aucune justification. « On ne se moque point de Dieu, et on ne viole point impunément le commandement qu'il nous a fait dans l'Évangile, de ne point condamner notre prochain sans être bien assuré qu'il est coupable. Et ainsi, quelque profession de piété que fassent ceux qui se rendent faciles à recevoir vos mensonges, et sous quelque prétexte de dévotion qu'ils le fassent, ils doivent appréhender d'être exclus du Royaume de Dieu pour ce seul crime, d'avoir imputé d'aussi grands crimes que l'hérésie et le schisme à des prêtres catholiques et à de saintes religieuses sans autres preuves que des impostures aussi grossières que les vôtres³⁸. » Avec cette mise en garde seulement, le dispositif peut être considéré comme achevé.
- 43 Le thème de la calomnie est de ceux qui font des *Provinciales* un livre, et non une succession de libelles. Il manifeste la maîtrise par Pascal de sa pensée, de son style et de sa stratégie polémique. Il montre surtout comment Pascal sait prendre à son compte une notion que les circonstances lui imposent pour en tirer un concept-clé dont la portée est philosophique et même religieuse, et la matière d'une réflexion qui conduit aux larges perspectives des *Pensées*.

NOTES

1. *Provinciales*, éd. Cognet, Garnier, p. 13-14.
2. *Prov.*, p. 203-204.
3. *Prov.*, p. 209.
4. *Prov.*, p. 216.
5. *Prov.*, p. 220.
6. *Prov.*, p. 325.
7. *Prov.*, p. 328-329.
8. *Prov.*, p. 333.
9. *Prov.*, p. 381.
10. *Lib. Theol. mor.*, éd. de Lyon, 1659, Prim. Tract., Ex. X, p. 159-168.
11. *Prov.*, p. 277-278.
12. *De vera religione*, XXIII, 61, p. 113-115.
13. *Prov.*, p. 276.
14. *Prov.*, p. 294.
15. GEF, VI, p. 170.
16. *Ibid*, p. 172.
17. Wendrock, *Prov.*, tr. Joncoux, tome 2, p. 367-368.
18. Laf. 813.
19. *Prov.*, p. 324.
20. *Prov.*, p. 216-217.
21. *Prov.*, p. 323.
22. *Prov.*, p. 323.
23. *Prov.*, p. 317.
24. Laf. 962, et p. 518.
25. J'ai tenté de montrer la manière dont Pascal a constitué ce piège dans mon ouvrage sur *L'Argumentation chez Pascal*.
26. Voir KIBEDI-VARGA, *Rhétorique et Littérature*, p. 86 sq.
27. *Prov.*, p. 276.
28. *Ibid*.
29. *Prov.*, p. 276.
30. *Prov.*, p. 279.
31. Voir DESCOTES, *L'Argumentation chez Pascal*, p. 299 sq.
32. *Prov.*, p. 283.
33. *Prov.*, p. 285.
34. *Prov.*, p. 288.
35. *Prov.*, p. 295.
36. Sartre, *Situations*, IV, p. 132. « L'épreuve fut décisive : sommés publiquement de produire leurs preuves, ils se débandèrent en nous reprochant de ne jamais leur faire confiance et de n'être vraiment pas gentils ».
37. *Prov.*, p. 202.
38. *Prov.*, p. 325.

INDEX

Mots-clés : Pascal, Provinciales, calomnie

Keywords : Pascal, Provinciales, slander

AUTEUR

DOMINIQUE DESCOTES

CERHAC, Université Blaise Pascal